



Décès de ma grand-mère et héritage

Par **stefanouk**, le **04/06/2012** à **14:27**

Bonjour,

Voilà ma grand -mère est décédé fin mars 2009, elle a 3 filles et un fils (qui est mon père). Lorsqu'elle est décédé mon père était à l'hopital en phase terminal d'un cancer, vu son état on a préféré lui cacher la mort de sa mère. Il décède alors quulesque jours plus tard le 11 avril 2009.

Nous n'avons rien reçu en héritage, ni mon père , ni ma soeur et moi.

Les 3 filles de ma grand mère on manigancé je ne sais quoi et je pense qu'elles ont partagé entre elle 3 les économies de ma grand-mère, alors que mon père était encors vivant et qu'il aurait du avoir sa part .

Elle avait des économie, bijoux etc..... On a eu droit à rien. On nous a tout caché.

Que dois-je faire je ne fais pas cela pour l'argent mais je pense que l'on a été floué et je voudrais faire justice.

Que faire?

Merci

Par **Afterall**, le **04/06/2012** à **15:40**

Bonjour,

un notaire a t il été saisi pour le règlement de cette succession ?

Par **stefanouk**, le **04/06/2012** à **20:04**

je ne sais pas, on ne nous a rien dit. Je ne pense pas qu'elles est vu un notaire car il nous aurait contacté ma soeur et moi. Je pense qu'elle se sont partagé ses économies entre elles 3. ma grabd mère n'avait pas de maison elle était en location , elle devait avoir juste de l'argent de coté....

Par **Afterall**, le **04/06/2012** à **20:18**

Bonjour,

Vos tantes se sont dès lors livrées à un recel successoral...

Vous pouvez les mettre en demeure de nommer un notaire afin d'éclaircir la situation... En

cas de refus ou de silence, une action pourra être intentée devant le TGI du lieu de la succession.

Un avocat sera obligatoire.

Par **stefanouk**, le **04/06/2012** à **22:09**

même si il n'y avait pas énormément d'argent c'est illégale ce quelle ont fait?

J'aurais bien récupérer des photos de ma grand mère et je nai rien....

Par **stefanouk**, le **04/06/2012** à **22:11**

je n'ai pas envie de leurs parler elle me dégoute je peux passer directement devant un notaire? ce sera payant?